

l'année 2001, le projet de Forum pour le développement durable initié par l'Association de la ville et des communes de Bruxelles, dont vous avez parlé. Dans la délégation régionale, j'ai d'ailleurs inclus un représentant de la région, qui inclut elle-même un représentant des communes.

L'objectif de ce projet est de rassembler et assurer le transfert de bonnes pratiques entre communes de la Région bruxelloise, et d'aider les communes à réaliser un Agenda 21 local.

Depuis le lancement de ce projet, des informations ont été recueillies et des débats et réflexions ont été organisés. Il est souhaitable de poursuivre et renforcer ce projet. Outre les actions communales, il est nécessaire d'identifier les actions régionales en développement durable. Certaines de ces actions existent déjà; d'autres sont à élaborer. Ce n'est qu'en combinant les actions communales et régionales qu'un véritable Agenda 21 pourra être finalisé pour notre région.

Outre le Forum dont il convient de poursuivre le soutien, l'IBGE tente de développer un projet d'écosite urbain dans le quartier de Cureghem à Anderlecht. La mise en œuvre de ce projet pourrait donner l'occasion de concrétiser des exemples d'éco-construction et d'éco-rénovation, de rassembler des entreprises productrices de biens ou services environnementaux, de fournir aux citoyens et professionnels des informations relatives aux « bonnes pratiques environnementales », ...

Ik wil duurzame ontwikkeling in Brussel zo snel mogelijk concrete vorm geven, zowel op gewestelijk vlak als op dat van de gemeentes; en dit is dan ook de wens van het Gewestparlement.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Van Roye.

**M. Michel Van Roye.** — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. En fait, Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé, non pas sur le fond, mais sur la forme. Au mois de mars 2002, une résolution a été votée. En juin, vous aviez été interpellé pour savoir ce qui avait été fait, mais au lieu de nous faire part des explications que vous nous avez données maintenant, vous avez simplement dit que les choses étaient en préparation. Et comme, par hasard, une première réunion organisée par l'IBGE s'est tenue quelques jours plus tard.

Je ne considère pas que la réponse que vous venez de nous donner est le bilan du Sommet de Johannesburg, tel que nous le demandons. Le minimum serait de réunir, soit la commission de l'Environnement, soit le Parlement, afin d'en discuter de façon plus approfondie. Il ne suffit pas de nous faire un vague bilan de ce Sommet.

Deuxième remarque : avant le Sommet, vous ne nous aviez pas tenus informés de ce qui allait y être discuté et, après le Sommet, nous n'en savons toujours rien. En effet, ce que vous venez de faire aujourd'hui, c'est simplement nous rappeler l'ensemble des plans qui existent déjà depuis un certain temps en Région bruxelloise, comme par exemple le plan « Déchets » ou le plan « Bruit ». Il n'y a donc rien de neuf dans tout cela.

En ce qui concerne l'action locale à laquelle M. Parmentier a fait référence, nous avons la chance qu'en Région bruxelloise, les 19 com-

munes sont à la fois proches du pouvoir régional et des habitants. La seule implication des communes que vous organisez a lieu via l'Association de la ville et des communes de Bruxelles, au travers d'un de ses représentants. Vous n'impliquez en tous cas pas les responsables politiques de couleurs diverses qui œuvrent dans chacune des communes et qui pourraient mettre en œuvre le suivi du Sommet de Johannesburg, selon une procédure décidée en commun.

Il est beaucoup question de la répartition des compétences entre les communes et la région. S'il est une compétence qui doit réellement rester communale, c'est tout ce qui a trait à l'environnement et à son application directe sur le terrain. Ce que l'on vous demande, c'est du concret.

Dès lors, je vous poserai une question concrète : quand les parlementaires recevront-ils une copie du plan « Climat-Energie » que nous attendons depuis longtemps ?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Mevrouw de Voorzitter, ik heb een concrete vraag. Het forum voor duurzame ontwikkeling wordt naar voren geschoven als het steunpunt voor een goede uitvoering in de praktijk. Welk bedrag wordt daarvoor uitgetrokken en wanneer zal dat worden toegekend.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, j'ai donné toutes les informations voulues à M. Van Roye. Il est possible qu'il n'ait pas entendu toute ma réponse. Le plan « Climat » est finalisé entre mon collègue et moi-même. Il est également présenté au gouvernement. Je vous demande donc un peu de patience pour en discuter.

Pour le reste, Madame Byttebier, permettez-moi de vous dire que je ne peux pas anticiper les décisions budgétaires : je ne connais pas le nombre de milliards que nous pourrions investir.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — We zijn al tevreden dat we een orde van grootte kennen.

**Mevrouw de Voorzitter.** — De incidenten zijn gesloten.

Les incidents sont clos.

**INTERPELLATION DE MME FATIHA SAIDI A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT CONCERNANT « L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL AU REGARD DE LA DECLARATION GOUVERNEMENTALE »**

*Discussion*

**INTERPELLATIE VAN MEVROUW FATIHA SAIDI TOT DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN**

**HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET HUISVESTING, BETREFFENDE « DE EVALUATIE VAN HET SOCIALEHUISVESTINGSBELEID IN HET LICHT VAN DE REGERINGSVERKLARING »**

*Bespreking*

**Mme la Présidente.** — la parole est à Mme Saïdi pour développer son interpellation.

**Mme Fatiha Saïdi.** — Monsieur le Secrétaire d'État, ces derniers temps, tant les déclarations de nombreux acteurs (Centre pour l'Égalité des Chances, Observatoire de la Santé, RBDH) que les vôtres ont remis le logement à l'avant-plan de l'actualité bruxelloise.

Je ne m'attarderai pas à développer durant de longues minutes une interpellation autour du grave constat posé en cette matière dans notre Région. Tous les indicateurs et toutes les études convergent vers le même constat de précarité croissante dans le domaine et j'épargnerai à l'Assemblée des litanies plaintives pour aller à l'essentiel.

La déclaration gouvernementale du 15 juillet 1999, dans son volet consacré au logement, a décliné une série de politiques à mettre en œuvre pour améliorer la qualité du logement en Région bruxelloise. Dans le cadre de cette interpellation, je souhaiterais mettre l'accent sur le logement social et vous demander où en sont les réalisations prévues, telles qu'avancées dans la déclaration gouvernementale.

Certaines questions comportent des concepts flous et indéfinis tels que la mixité sociale. Cependant j'ai délibérément repris point par point les différents éléments tels qu'ils sont cités dans cette déclaration.

Et donc, à moins de deux années de la fin de cette législature, je souhaiterais savoir, Monsieur le Secrétaire d'État, ce qui suit :

Quelles sont les réformes qui ont été adoptées pour améliorer la vocation sociale du logement social et pour répondre aux évolutions de la société ?

Quelles sont les mesures qui ont été prises pour développer la mixité sociale des logements sociaux. Quels sont les partenaires qui ont été mobilisés pour ce faire ?

L'évaluation du système de contractualisation des nouvelles attributions a-t-elle été faite ?

Des investissements dans les aménagements prenant en considération des personnes handicapées ont-ils été effectués ?

Dans le même ordre d'idées que la question précédente, qu'en est-il des besoins de familles nombreuses ?

Où en est la création des Conseils consultatifs de locataires au sein des SISP ?

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Secrétaire d'État, pour les réponses que vous apporterez à ces questions.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Cornelissen.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'occasion nous est donnée de parler, à nouveau, d'un sujet qui nous tient particulièrement à cœur, puisqu'il s'agit du logement social, lequel donne enfin lieu, depuis que nous sommes une région, à des politiques cohérentes dans le secteur. En effet, depuis 1989, on a remarqué dans ce domaine une différence de politique.

Les titulaires qui se sont succédé dans la fonction ont tout d'abord élaboré un code du logement, réformé le système qui était en vigueur et ont surtout permis à ce secteur, qui n'avait plus connu d'agrandissement, de connaître de nouveaux investissements, de nouvelles constructions de logements sociaux et donc un léger accroissement de ce parc qui reste, malgré tout, très limité puisque, avec 8 % du parc immobilier, le parc du logement social est effectivement, en comparaison avec celui d'autres grandes villes européennes, quelque peu à la traîne.

Si je prends la parole aujourd'hui à la faveur de l'interpellation de Mme Saïdi, c'est surtout à la suite des déclarations volontaristes que vous avez faites dans la presse, il y a peu de temps. J'ai effectivement lu qu'on allait construire 6 000 à 7 000 logements nouveaux. Pour ce faire, des moyens sont nécessaires. Et vous avez avancé une possibilité qui serait une taxe sur les nuitées d'hôtel. A cet égard, une question de principe se pose dans la mesure où les hôtels sont déjà taxés par une série de communes.

Nous connaissons bien le principe fiscal *non bis in idem*, selon lequel il ne s'agit pas de taxer deux fois la même chose. Par conséquent, si vous étiez amené à ce genre de situation, vous entreriez en concurrence avec des communes, dont certaines d'entre elles perdraient des moyens qui ne sont certainement pas à négliger.

Par ailleurs, on s'interroge au sein du groupe des finances communales sur l'avenir financier de nos pouvoirs locaux. Sur ce plan, il convient d'être cohérent.

Je répéterai les propos que j'ai tenus lors d'une autre Assemblée dans cette même salle, le jour de la Table ronde sur la pauvreté, devant un public qui n'était peut-être pas particulièrement disposé à entendre de dures réalités, parce qu'il s'agit de réalités financières, et qui entend plus volontiers des choses agréables en ce sens que l'on a décidé d'augmenter le parc du logement.

Vos prédécesseurs ont eu l'occasion de l'entendre également, lors de chaque discussion budgétaire, j'ai toujours plaidé en faveur d'un renforcement des moyens budgétaires pour le logement, parce qu'il est une des clés politiques de l'avenir de la ville. Ces propos ne se limitent pas au logement social. En commission du Logement, un débat est en cours sur le logement moyen, matière qui pourrait voir la création de politiques nouvelles afin de renforcer les actions entreprises au niveau de la SDRB ou du Fonds du Logement et peut-être aussi prévoir des moyens de retenir à Bruxelles les classes moyennes qui nous quittent trop souvent parce qu'elles ne trouvent pas de logement adapté à leurs revenus. Nous connaissons tous dans nos cénacles particuliers des jeunes qui ont essayé de trouver un bien à Bruxelles et qui finalement vont s'implanter dans la grande banlieue.

Je ne m'attarderai pas davantage sur le logement moyen étant donné le débat qui est en cours au niveau de la commission du Logement, qui fait suite à une étude de Mme Dekeersmaecker, laquelle a été discutée. Une trame de débat est actuellement mise en branle. Personnellement, je ne voudrais pas anticiper sur les conclusions, que j'espère aussi unanimes que possible, que pourrait tirer cette commission.

Revenons-en à la faisabilité de ces 6.000 ou 7.000 logements nouveaux. Je parlais de l'étude du CRISP en rappelant que, entre 1989 et 1999 sous les deux premières législatures, on a investi, en politique du logement, 446 millions et quelque d'euros, soit environ 18 milliards de francs belges, qui ont donc été affectés à la construction, à la rénovation d'habitations sociales, ce qui a permis d'ériger un peu moins de 2.000 logements et d'effectuer quasi 1.500 rénovations.

Signalons au passage — je me réfère toujours à l'étude du CRISP — que cela a mobilisé près de 33 % des crédits budgétaires régionaux attribués à la politique de l'habitat.

Parallèlement, à la suite d'une politique mise en œuvre par le ministre Gosuin, grâce à un système de lissage, on a commencé un remboursement de la dette. La Région de Bruxelles-Capitale n'a vraiment pas à rougir par rapport à ses consœurs quand on voit les efforts accomplis en la matière.

Si je vous rappelle ces chiffres, c'est pour faire la comparaison avec les moyens énormes utilisés pour réaliser, je le répète, environ 2 000 logements. Je sais que, depuis 1999, quelques-uns se sont encore ajoutés mais je me suis limité ici aux deux premières législatures. On nous dit aujourd'hui, que, dans un laps de temps relativement court, il faudrait construire 6 000 à 7 000 logements nouveaux. Monsieur le Ministre, vous me permettez de demander des éclaircissements et une démonstration sur la manière dont on va réaliser la chose. D'autant plus que je rappelle que le logement social a des besoins qui sont loin d'être minimes. Je pense notamment à ce cadastre technique que vous avez fait réaliser par la Société régionale du Logement. Si mes souvenirs sont bons, cet audit nous a rappelé qu'il fallait environ 16 milliards pour rénover l'ensemble de notre parc immobilier.

Je ne vais pas être plus long à ce stade. Nous aurons de toute façon l'occasion d'y revenir en commission du Logement. Toutefois, par rapport aux déclarations faites à la presse, j'aimerais que vous nous donniez quelques éclaircissements.

Je terminerai par une petite remarque en guise de conclusion. Le gros problème, — il ne faut pas le chercher ailleurs — c'est la taille de la tarte que représentent les ressources bruxelloises en matière de financement de diverses politiques. Quand on veut augmenter la part du logement, ce qui est hautement souhaitable, on se demande immédiatement quel est l'autre quartier de tarte que l'on va réduire. S'agit-il des communes ? Va-t-on retarder quelques investissements en matière de politique de l'eau ? On sait bien que, en cette matière aussi, nous avons quelques obligations vis-à-vis de l'Europe. Et ainsi de suite, je pourrais rappeler à peu près toutes les politiques dont nous devons débattre. Je crois que c'est très difficile. Je vous l'ai dit lors de la table ronde sur la pauvreté, je ne voudrais pas être à votre place quand vous procédez aux arbitrages budgétaires pour

essayer de déterminer les enveloppes. On se retrouve toujours bloqué quelque part.

Le problème est le sous-financement structurel de la Région bruxelloise. Je me rappelle les paroles de M. Picqué dont vous étiez le proche collaborateur à l'époque, Monsieur le Secrétaire d'État. Il nous disait : « Ah ! Il manque 7,5 milliards de francs belges à la Région bruxelloise ! ». Plus tard, M. Grijp a fait faire une étude qui lui a même montré qu'il manquerait jusqu'à 18 milliards de francs belges. Cela montre que le problème est bien réel. Nous devons nous poser la question de savoir comment augmenter ce financement, comment convaincre un jour le fédéral de le faire. J'avais placé beaucoup d'espoir dans le fait que M. Picqué est devenu ministre de la ville et qu'il pourrait ainsi peut-être faire avancer les choses. Je n'ai pas vu beaucoup de mouvement sur ce plan-là.

Je vais en rester là avant de devenir plus polémique. Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Secrétaire d'État, et je serai en tout cas très intéressé par la réponse que vous voudrez bien apporter à mes interrogations. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'État, Chers Collègues, je voudrais apporter une petite contribution amicale à ce débat. J'essaie de « coller » quelque peu à certaines articulations de l'interpellation de Mme Saïdi qui était la première sur la balle cette année-ci. A l'exercice précédent, nous avions nous-mêmes demandé une évaluation de l'exécution de la politique gouvernementale en matière de logement social.

Sur le premier point, à savoir les réformes adoptées pour améliorer la vocation du logement social, le constat que l'on peut tirer est bien clair. En ce qui concerne non pas la qualité mais la quantité du logement social, il est vrai que l'on reste quelque peu *a quia* pour une raison qui tient — Alain Hutchinson va le répéter une fois encore — à la décision de faire passer en premier la rénovation. Excusez-moi pour la redite, mais il y a plus de dix ans déjà, on demandait que le maximum soit fait pour la rénovation. On ne l'a pas fait et c'est ainsi que les retards s'accumulent. Nous sommes tous d'accord sur ce constat.

Le problème, c'est que pour manifester une volonté politique, il faut réussir les arbitrages. Nous avons toujours dit, contrairement à certains, que le budget consacré au logement était insuffisant. C'est un reproche que l'on peut faire à cette majorité puisque le pourcentage est moins important qu'il ne l'était sous la première législature. Il faut le savoir, si en « francs » on a un peu plus — le budget a considérablement augmenté — on a moins pour « faire » du logement social. D'où un échec de ce gouvernement dans ce secteur.

Nouvel échec. Lors des négociations institutionnelles qui ont amené le refinancement des deux communautés. Je crois que cela a représenté 120 milliards pour la Communauté française et 190 milliards pour la Communauté flamande, si je ne me trompe.

Il s'agissait de paquets énormes. Nous avons essayé, là où nous étions dans l'opposition, d'attirer l'attention sur l'opportunité de recevoir quelque chose dans ce domaine. On peut ne pas être d'accord. Je ne veux pas être vaniteux, je n'étais pas aux négociations. Le

petit cadre que je suis étai dans les couloirs pour essayer de dire : « Profitons-en » et on l'a fait de tous les côtés ! Cela n'a pas marché parce que les gens n'étaient pas convaincus. M. de Donnea, M. 98 %, considérait, à l'occasion d'un débat particulièrement houleux — M. Béghin s'était même montré très véhément ce jour-là — qu'il n'y avait pas de problème, que dans nombre de secteurs l'argent n'était pas dépensé. Cela donne évidemment une toute autre idée face à ceux qui, comme vous l'avez dit, considéraient, études scientifiques universitaires à l'appui, que l'on devait disposer d'un montant global de 18 milliards de moyens supplémentaires. Aujourd'hui, ce volant est largement sous-évalué.

Quand on se met dans une telle situation, il est effectivement très difficile d'améliorer la cote. C'était ma première réflexion, la responsabilité du gouvernement est importante en cette matière.

J'en viens aux mesures qui ont été prises pour développer la mixité sociale dans les logements sociaux. Peut-être M. Hutchinson a-t-il la réponse définitive, j'aimerais bien que l'on m'explique ce qu'est la mixité sociale. Est-ce une mixité financière ? Cela signifie-t-il que les gens qui gagnent 100.000 ou 200.000 francs de plus se situent dans une autre catégorie sociale, sont plus fûtés, plus malins ? Je ne comprends pas, j'aimerais que l'on m'explique : est-ce une mixité ethnique ? J'ai bien dit « ethnique » : je ne veut pas éviter le débat. Est-ce une mixité géographique ? On parle de mixité sociale, de ghettoïsation. Moi qui souhaiterais que l'on intègre Daniel Ducarme à Bruxelles, j'aimerais d'abord qu'il nous explique ce qu'il entend par ghettoïsation.

Ce sont des propos insupportables. Que veut-on ? Qu'une partie des habitants aille vivre avenue Molière ? J'en serais ravi, certains habitent avenue de Broqueville, dans des logements sociaux. Mais alors il faut le dire. Dans ce cas, ce que je suis prêt à accepter, il faudrait peut-être savoir ce que l'on va faire avec le terrain de l'avenue des Dames Blanches à Woluwé-Saint-Pierre. Il y a là un terrain de 10 hectares appartenant à la Société régionale du logement bruxellois. Madame Lemesre, c'est la société qui s'occupe du logement social. Il faudrait peut-être téléphoner à M. Vandenhoute, au militant bien connu, ou M. Draps, pour savoir ce qu'il pense, au nom de la mixité géographique, de cette proposition d'y faire du logement social. On dira évidemment que le terrain est cher. Bien entendu, puisque ce sont des gens très riches qui l'occupent. On dit : « Non, il vaut mieux le vendre cher pour faire du logement social ailleurs ».

Ce sont les mêmes qui vont dire « ailleurs ! ». Maintenant, on peut tout à fait concentrer les efforts pour le logement social dans la première couronne pendant un certain nombre d'années pour des raisons évidentes que je n'ai pas le temps de développer ici. Mais je renvoie les uns et les autres à leurs contradictions.

Qu'en est-il des besoins des familles nombreuses ? Je rappelle que c'est à notre initiative, M. Cornelissen est là pour en témoigner, que nous avons fait prendre un arrêté en 1994 ou une modification du Code du Logement ou un ajout dans le Code du Logement prévoyant que tout projet de construction neuve devait comprendre une part significative de logements à trois ou quatre chambres à cet effet. On va lui rendre hommage parce que j'ai vu avant-hier qu'était posée rue de la Houlette à Auderghem — un terrain qui a causé quelques soucis — la première pierre d'un immeuble qui comprendra très exactement, et même un peu davantage, de logements à trois

ou quatre chambres. Cela étant, depuis 1994 une question écrite a été envoyée, je crois — je voudrais savoir dans quelle mesure cette proposition a été respectée.

En conclusion, le débat rebondira je présume, car si M. Hutchinson présente son projet au gouvernement demain, si ce qui avait été dit à la table ronde du logement est confirmé, je suppose que ce projet sera encore « revendu » dans les prochaines heures à la presse. C'est vrai que par rapport aux angoisses qui ont été soulevées, notamment par M. Cornelissen, on peut s'interroger sur la faisabilité de ce qui a été dit. Il faut veiller à ce que, dans cette enceinte, on dise beaucoup sans faire changer les choses parce que, indépendamment des angoisses légitimes, de la difficulté de gouverner, de la difficulté de faire des arbitrages, je signale que la situation en matière de logement pour les Bruxellois n'a jamais été aussi catastrophique depuis 25 ans. S'il y a toujours eu de la pauvreté, celle-ci s'accroît principalement du fait que les conditions matérielles d'existence deviennent de plus en plus difficiles et que, notamment ce qui nous occupe principalement, le loyer devient à ce point insupportable qu'il prend une part de plus en plus significative dans le budget des ménages. Quand on connaît le coût du loyer par rapport aux revenus de base, aux revenus du minimex, aux revenus du chômage, aux petits revenus du travail, la proportion est insupportable et je trouve assez outre-cuidant de parler dans cette période de « mixité sociale » et de faire en sorte d'ouvrir le logement social à des revenus plus élevés alors qu'on sait que des milliers et des milliers de personnes sont en attente. Il y en aura moins que les 37.000 déclarés dans le journal de la CRL d'octobre 2001. Il y en aura moins parce que, depuis lors, on espère arriver à l'inscription multiple mais on verra bien que, malgré l'inscription multiple, quand on dit qu'on arrivera à 15 ou 20.000 — on n'a aucune preuve de cela. — on s'avance.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Monsieur Lemaire, il paraît qu'il y a 10 000 nouvelles inscriptions pour cette année-ci.

**M. Michel Lemaire.** — Etant entendu que le ministre dit « entre 15 et 20.000 », fourchette prudente, calmons le jeu, s'il y en a 10.000 en plus, on est reparti pour un total variant entre 25 et 30.000. Et on nous explique que lorsqu'on n'est pas content avec cette position, que c'est parce que nous n'y connaissons rien. Mme Lemesre nous dit « Vous ne savez pas ce que c'est, le logement social. ».

On n'est pas du même Rotary, j'en conviens, mais je trouve incroyable de dire ce genre de choses alors que nous y sommes confrontés, en fonction de l'engagement qui est le nôtre. J'ai rarement vu un libéral dans un milieu associatif, je vous le signale ... Confrontés à cette problématique, nous trouvons donc particulièrement outre-cuidant qu'on vienne avec des débats de ce type alors qu'on sait que la misère prend des proportions inquiétantes. Je ne veux pas jouer à Zola mais quand on a 19 % de chômage en Région bruxelloise, on peut s'attendre quand même à des effets dramatiques pour les gens.

Indépendant de tout ce qui sera dit et redit par le ministre, j'en appelle, moi, à ce que l'on trouve une solution urgente — il y a des possibilités, je les ai déjà évoquées — pour essayer, temporairement, de soulager les gens qui ne sont pas responsables — à moins que l'on considère que tous les gens qui sont au chômage, au minimex, sont des fainéants — de la situation du marché à laquelle ils sont confrontés. Je veux parler de cette fameuse allocation-loyer à la-

quelle je suis personnellement très attaché et que j'essaie en vain de défendre parce que, parmi les mesures que M. Hutchinson nous propose et sur lesquelles, au niveau théorique, on peut s'accorder — au niveau théorique car la faisabilité, c'est autre chose — celle-là est une mesure qui, de façon urgente, peut soulager les gens et leur permettre, je ne dis pas de vivre, mais de survivre. Je vous invite, de grâce, à réfléchir à cela parce qu'indépendamment de notre théorie, il y a toute une série de personnes qui sont dans la misère la plus noire et ces gens-là n'ont qu'une vie. Je vous rends attentifs à cet élément du logement social. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

**Mme la présidente.** — La parole est à M. Alain Bultot.

**M. Alain Bultot.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je ne vous surprendrai pas en vous annonçant, d'entrée de jeu, que le groupe socialiste se félicite de la politique qui a été menée dans le secteur du logement social.

Au-delà de cette évaluation positive, nous estimons néanmoins qu'il s'impose d'amplifier l'effort, tant il est incontestable que l'accès à un logement décent demeure un problème crucial pour une partie importante de la population bruxelloise et que, dans ce contexte, le logement social joue un rôle essentiel.

Dans le cadre de cette intervention, je souhaiterais aborder plus particulièrement trois volets de la gestion de ce secteur et solliciter quelques précisions quant aux mesures récentes ou aux actions que vous entendez initier, Monsieur le Ministre. Il s'agit des investissements immobiliers, du nouveau régime de contrat de gestion et des services aux usagers.

En matière d'investissements, les moyens financiers attribués aux SISP ont connu une progression significative. En effet, outre le programme quadriennal 2002-2005 qui porte sur un montant de 8 milliards d'anciens francs, l'amélioration du cadre de vie des locataires fait l'objet d'une attention accrue depuis l'affectation de budgets issus de l'Accord de coopération à l'aménagement des abords des cités.

Une innovation marquante réside dans la subsidiation partielle des investissements des SISP.

Cette approche présente plusieurs avantages. D'abord, au niveau de la viabilité économique des sociétés et de l'établissement d'une solidarité entre elles, par la prise en considération tant des efforts accomplis dans le cadre de la gestion antérieure du patrimoine, que de la situation socio-économique des locataires. Par ailleurs, ce nouveau mécanisme de financement permettra un meilleur encadrement des loyers de base, ce dont bénéficieront les locataires.

Le cadastre technique du logement social permettant d'objectiver les besoins en matière de mise à niveau du parc locatif et de la priorité étant accordée aux projets de rénovation, ma première question visera à connaître l'affectation du budget de 6 milliards affecté au programme d'investissement régional, voire l'évolution du patrimoine qui en résultera au terme de sa réalisation.

Cela étant, la déclaration de politique régionale faisait notamment état des objectifs suivants, et je cite : « augmentation significative du parc de logements publics équitablement répartie entre com-

munes, lutte généralisée contre l'insalubrité, recherche de moyens nouveaux pour financer cette politique ».

Dès lors, je souhaiterais obtenir des précisions quant aux modes de financement alternatif que vous envisagez de mettre en œuvre et, plus particulièrement, quant à leur incidence éventuelle en matière de logement social.

Concernant l'organisation du secteur, il me semble intéressant de relever les défis inhérents au nouveau régime de contrat de gestion, s'agissant notamment de l'instauration d'une planification stratégique, de la responsabilisation accrue des acteurs, du renforcement du professionnalisme ou de l'amélioration des performances du secteur. En outre, les sociétés pourront obtenir des moyens supplémentaires importants, sous la forme du droit de tirage et du mécanisme incitatif.

Ce constat m'amène à vous demander si vous disposez déjà d'une évaluation quant au nombre de sociétés qui ont choisi d'adhérer au dispositif conventionnel.

Enfin, je souhaiterais aborder les mesures qui ont été prises afin d'améliorer les services aux usagers.

Rappelons tout d'abord l'instauration du mécanisme d'inscription multiple offrant à chaque candidat-locataire la faculté de postuler auprès de plusieurs sociétés sans avoir à multiplier les démarches requises.

Même si cela peut paraître quelque peu prématuré, je souhaiterais avoir quelques précisions sur le volume de dossiers figurant déjà en liste d'attente ainsi que sur les données qui auraient pu être dégagées concernant la structure de la demande; il s'agit notamment du revenu moyen des candidats ou de la répartition des candidatures par types d'habitations.

En outre, je souhaiterais savoir si vous entendez poursuivre dans la voie de la simplification administrative, par exemple en instaurant des procédures permettant d'obtenir les renseignements indispensables au traitement des demandes, sans avoir à s'adresser à des candidats-locataires qui éprouvent parfois des difficultés à constituer leurs dossiers administratifs.

Par ailleurs, en ce qui concerne les missions d'accompagnement social incombant aux SISP, il convient de souligner les initiatives ayant permis, d'une part, la mise à disposition de travailleurs sociaux et, d'autre part, la mise en œuvre de projets de cohésion sociale dans certaines sociétés.

Concernant ce dernier volet, je souhaiterais savoir si vous envisagez de poursuivre cette approche, voire de l'étendre au sein du secteur.

Monsieur le Ministre, je vous remercie dès à présent des réponses que vous voudrez bien apporter à ces différentes questions. (*Applaudissements.*)

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Jos Van Assche.

**De heer Jos Van Assche.** — Mevrouw de Voorzitter, het bilan van de minister in deze materie lijkt eerlijk en duidelijk te zijn. Het sluit overigens aan bij de bevindingen die werden geformuleerd in het achtste rapport over de staat van de armoede in ons gewest.

De bijna voortdurende stijging van de huishuren zonder gelijkwaardige inkomstenstijging treft vooral de laagste inkomstencategorieën. In Brussel wordt één op twee inwoners met deze problematiek geconfronteerd. Volgens de gegevens van het jaar 2000 bedroeg het gemiddelde inkomen ongeveer 1.500 euro, maar de helft van de belastingaangiften van dat jaar betroffen een inkomen van nauwelijks 1.000 euro. De huur van een kleine flat bedraagt in de 19 gemeenten ongeveer 300 euro per maand. Voor een redelijk appartement moet gemiddeld 500 euro per maand worden neergeteld en de huur van een appartement met twee kamers kost gemiddeld 700 euro. Op basis van die gegevens kan worden besloten dat de helft van de Brusselse alleenstaanden en gezinnen zich nauwelijks meer dan een kleine flat of een studio kan veroorloven. Aangezien een gevoelige stijging van de lage inkomens op korte termijn onwaarschijnlijk is, zijn we genoodzaakt te streven naar een uitbreiding van het aanbod. De vraag rijst evenwel waar de gewestregering de daartoe noodzakelijke middelen vandaan zal halen.

Thans beheren de 33 Brusselse maatschappijen voor sociale huisvesting ongeveer 38 000 sociale woningen. Na de oprichting van de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij en de invoering van een aantal hervormingen en vernieuwingen in de sector kwam dit jaar een nieuw systeem van inschrijvingen op de wachtlijst tot stand. De kandidaat-huurder van een sociale woning schrijft zich bij een van de 33 maatschappijen in en kan eventueel de andere maatschappijen aanwijzen waarbij hij bereid is te huren. Dat betekent dat een kandidaat-huurder zich slechts op één adres dient aan te bieden opdat zijn aanvraag ook bij de andere maatschappijen van zijn keuze zou worden geregistreerd. Het is nog te vroeg om een uitspraak te doen over de efficiëntie van het nieuwe systeem. Of het als verbetering kan worden beschouwd, zal pas later blijken.

Ik heb vernomen dat sommige zich bij één maatschappij aanmelden en tegelijkertijd de 32 andere maatschappijen als bijkomende optie opgeven. De administratie telt per aanvrager gemiddeld 15 opties. Dit systeem doet daarom vragen rijzen. Tevens is deze vaststelling een indicatie van de hoge nood aan sociale woningen in het Brussels Gewest. De aanvragers zijn er zich niet voldoende van bewust dat het weigeren van een woning die aan hun behoeften beantwoordt, de automatische schrapping betekent uit het bestand voor alle opties die ze hadden aangeduid. Op dat ogenblik moet de volledige procedure opnieuw worden opgestart.

Het verheugt me dat er thans een aanzienlijke inspanning wordt geleverd om de woningen die niet meer aan de moderne vereisten beantwoorden, grondig te renoveren. Op dit ogenblik zijn er nog altijd duizend woningen waar het sanitair zich buiten de woning bevindt. De huidige renovatiewerkzaamheden hebben helaas tot gevolg dat er in het begin van dit jaar 1 500 woningen leeg stonden in afwachting van de voltooiing van de werkzaamheden. Vroeger konden er gemiddeld slechts 500 à 700 woningen niet worden verhuurd.

Het is alleszins duidelijk dat het aanbod aan sociale woningen in het gewest dringend moet worden uitgebreid. Een soort Marshall-plan voor de gewestelijke sociale-woningbouw is een dringende noodzaak.

Gelet op deze schrijnende toestand is het uiterst bevreemdend de Minister-President te horen aankondigen dat het kantorencomplex Esplanade met het Rijksadministratief Centrum snel met de grond kan worden gemaakt om te worden vervangen door een prachtige wijk met luxueuze woningen. Het betreft de creatie van woningen voor kapitaalcrachtige inwoners. Bovendien valt te vrezen dat het hele project zal worden opgetrokken in een bouwstijl die veel gelijkenis vertoont met die van de hotels voor het centraal station. Men kan bezwaarlijk beweren dat die neo- of veeleer neptrapgevelgebouwen bijdragen tot een verbetering van het uitzicht van de buurt. Het geheel lijkt veeleer op een bordkartonnen bedoening die in zeven haasten en zonder veel overleg is neergepoot om zo vlug mogelijk operationeel te zijn.

Het is helemaal niet mijn bedoeling het architecturale concept op te hemelen dat aan de basis lag van de bouw van de door de Minister-President geviseerde kantoorwijk. Het is nog minder mijn bedoeling de urbanistische waanzin te verdedigen waardoor de vroegere historisch gegroeide wijk met de grond werd gelijkgemaakt.

Is de geplande kaalslag geen nieuwe vergissing? We mogen immers niet uit het oog verliezen dat het bestaande kantorencomplex een getuige is van de architectuur van veertig jaar geleden. Bovendien is het gebouw ver van bouwvallig. In de huidige omstandigheden is het wellicht wenselijk de geconcretiseerde concepten van een welbepaalde nefaste grootstedelijke architecturale visie nog enkele decennia intact te laten, al was het maar als waarschuwing om de constructie van dergelijke monsterlijke en ziellose bouwsels in de toekomst te vermijden.

We kunnen ons bovendien afvragen of er geen dringender aangelegenheden zijn dan het vernieuwen van het esthetisch uitzicht van de wijk. De aanzienlijke financiële middelen die dit project zal opsorpen, kunnen beter worden aangewend voor de bouw van sociale woningen. Het Vlaams Blok zal niet nalaten de bevolking en vooral de vele duizenden die wanhopig op een behoorlijke sociale woning wachten, in te lichten over de verwisting die het project van de Minister-President betekent. Ik veronderstel dat het wel degelijk om een concreet plan gaat en niet om een gratuite bevestiging waarmee de Minister-President in volle komkommertijd — hij maakte zijn intenties ter zake tijdens de zomervakantie bekend — nog eens vlug het nieuws wou halen.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. De Wolf.

**M. Vincent De Wolf.** — Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir permis que mon inscription dans le débat soit validée.

Apparemment, M. Lemaire m'a posé des questions. Cela m'étonne de votre part, Monsieur Lemaire, car nous nous connaissons depuis longtemps. Mes amis m'ont relayé vos propos, et vous avez dit que nous ne connaissons pas la réalité du logement social.

**M. Michel Lemaire.** — Soyons de bon compte ! Ce n'était pas une question mais une affirmation qui est la conséquence des propos tenus par Mme Lemesre lors de la dernière séance, quand elle a parlé de la perception que nous avions des logements sociaux. Elle a dit : « Vous ne connaissez pas les logements sociaux ». Donc, je n'ai pas dit que vous ne les connaissez pas, elle a dit que nous ne les connaissons pas. Soyez précis !

**M. Vincent De Wolf.** — On me demande de définir la notion de mixité sociale. La déclaration gouvernementale prévoit cette notion. Les uns disent que la mixité sociale consiste à éparpiller de petits immeubles de logements sociaux dans la ville et à ne plus les concentrer dans de grands ensembles. Pour notre part, la mixité sociale consiste à mélanger des personnes à revenus faibles et des personnes sans revenus. Je ne vais pas, Monsieur Lemaire, vous dire d'où je viens à titre personnel, quelle a été mon expérience sur le plan humain, ni quel a été mon vécu. Cela ne concerne pas le Parlement.

**M. Michel Lemaire.** — D'accord.

**M. Vincent De Wolf.** — Je vais dire ce que j'ai vécu en tant que président de Sorelo et comme responsable de logements sociaux. Si vous vous donnez la peine d'aller sur le terrain, ...

**M. Michel Lemaire.** — Faites attention à ce que vous dites car je vais souvent sur le terrain.

**M. Vincent De Wolf.** — Vous n'allez tout de même pas continuer à m'interrompre, Monsieur Lemaire. Cela suffit maintenant !

**M. Michel Lemaire.** — Cela dépend du ton que vous emploierez.

**M. Vincent De Wolf.** — C'est lamentable ! En démocratie, on n'interrompt pas un parlementaire qui s'exprime à la tribune. Je vais dire des choses qui vous gênent et c'est pourquoi vous tendez de m'empêcher de parler. C'est minable. Cette attitude m'étonne de votre part.

**Mme la Présidente.** — Monsieur Lemaire, veuillez laisser M. De Wolf s'exprimer.

**M. Vincent De Wolf.** — Sur le terrain, les assistants sociaux disent : « Monsieur, vous avez raison. Nous ne pouvons porter à nous seuls toute la misère du monde concentrée dans les mêmes bâtiments. ». Il suffit de voir les banlieues à la française et les immeubles de certaines communes où, déjà maintenant, s'additionnent les misères économiques, sociales et humaines. Moi je vous dis que si vous voulez vraiment aider les gens et éviter de créer des ghettos de misère où plus personne ne se lève le matin pour aller travailler, où les enfants qui naissent sont délaissés parce qu'ils sont dans un déterminisme social. Allez parler à ces enfants, aux assistants sociaux, aux habitants de ces cités du désespoir. C'est la responsabilité du Parlement et du gouvernement d'empêcher que cela continue. Que demande-t-on ? Un sondage est actuellement effectué dans les logements sociaux de l'ensemble de la Région. Ce sondage tient en une page et en un titre : « Estimez-vous normal qu'une femme de charge et un ouvrier, mariés ou vivant ensemble, ne puissent plus accéder à un logement social ? ». Moi je vous dis à titre personnel qu'il est scandaleux, que ces deux personnes n'aient pas accès à un logement social parce que leurs revenus cumulés sont trop élevés.

Dans le système antérieur, il y a effectivement eu des abus; on les a combattus mais on a trop tiré la barre d'un côté ! Aujourd'hui, on est face à des ensembles qui ont été construits de manière globale, des « HLM » comme on dit en France, des buildings agglomérés les uns contre les autres, où des centaines de personnes y additionnent progressivement leur misère économique, sociale et humaine. Or, ce n'est pas en agissant de la sorte que l'on trouve une solution.

Dans le système que j'ai connu, ou vécu, ou qui existe encore dans certains ensembles, une dame qui a été active pendant sa vie peut, à l'âge de la pension, faire fonction d'école de devoirs gratuite, volontaire et positive pour les enfants qui habitent sur le palier d'en face. Et quand on a la possibilité de faire payer un loyer plus important parce que certains — qui sont minoritaires, nous sommes d'accord — ont un revenu plus élevé, cela permet aux sociétés de logements une certaine rentabilité, d'engager des assistants sociaux supplémentaires, de faire de la guidance budgétaire, d'aider socialement et humainement les personnes.

La proposition que j'ai déposée, qui sera bientôt prise en considération et qui est soutenue par l'ensemble de mon groupe, stipule que nous souhaitons charger la SLRB de tracer une ligne pour mesurer la moyenne du revenu des locataires occupant les logements sociaux aujourd'hui en Région bruxelloise. A partir du moment où cette moyenne est égale à un, toutes les sociétés dont les revenus des locataires sont inférieures à cette moyenne, peuvent par un système de vases communicants et de solidarité à l'intérieur des régions, quelles que soient les communes et quelles que soient les sociétés, — cela n'a rien de politique — augmenter le plafond d'amission jusqu'à 40 %. Cela va permettre à des salariés de petits revenus, qui vivent en couple, d'accéder au logement social.

Cela évitera d'additionner dans les mêmes sociétés, quelles que soient les communes concernées, les différentes misères.

Ce n'est donc pas du tout un discours de droite.

**M. Michel Lemaire.** — Monsieur De Wolf, nous menons ici un débat de qualité et nous sommes au nœud du problème. Je peux comprendre votre souci qui correspond à une vue un peu idyllique de la situation actuelle.

M. Cornelissen, a annoncé que nous avons 10 000 nouvelles inscriptions de logement social à partir du 1<sup>er</sup> janvier. C'est cela le drame.

Je pourrais comprendre ce que vous dites, si nous n'avions pas une situation aussi désespérante. Mais aucun signe n'indique que cette situation va s'améliorer.

Merci de m'avoir laissé parler et on continuera le débat.

**Mme la Présidente.** — De toute manière, après M. De Wolf, nous entendrons M. Daems, puis M. Hutchinson aura le loisir de répondre parce que, jusqu'à présent, c'est lui, qui est en charge du dossier au gouvernement.

M. De Wolf a la parole.

**M. Vincent De Wolf.** — Je suis heureux que M. Lemaire soit revenu à des principes de convivialité que je lui connais, et que nos relations personnelles soient toujours au même stade.

Je termine en disant que notre discours est un discours humaniste. Je suis convaincu que si l'on veut vraiment aider les gens qui sont dans ces ensembles, si l'on veut éviter de les mener au désespoir, et si l'on veut éviter de construire des cités où naît vraiment la délinquance, ou la petite délinquance ou le désœuvrement des en-

fants qui les habitent, il faut mélanger un minimum d'actifs et d'inactifs.

Et à l'époque, lorsque à Rolin, 120 logements sociaux ont été mis sur le marché d'un coup, le ministre Tomas a accepté — je n'étais pas parlementaire à l'époque — la contractualisation des logements sociaux à concurrence de la moitié des logements mis sur le marché. Cela pour éviter que des gens qui sont au CPAS, ou chômeurs, etc., ce retrouvent à trois cents personnes d'un seul coup dans un même bâtiment.

Cette contractualisation a plus ou moins réussi.

On a amorti le choc parce que, pour la moitié des logements mis sur le marché, on a pu accepter des personnes à revenus plus élevés, dans les plafonds limités, bien entendu.

**M. Michel Lemaire.** — Où sont les autres ?

**M. Vincent De Wolf.** — Je dis simplement qu'il y a deux réalités.

Il est vrai que des demandes existent, mais cela ne sert à rien de construire des milliers de logements maintenant et de continuer à additionner les misères.

Il faut d'une part, — et cela le Secrétaire d'État l'a fait décider par le gouvernement, et nous sommes pleinement d'accord à ce sujet — rénover d'urgence, tout d'abord les logements existants, car il y a de grandes différences entre ceux qui habitent de nouveaux logements et ceux qui habitent des logements d'avant la guerre, où il n'y a pas de salle de bains, pas de chauffage central, pas de confort, etc. C'est indigne aujourd'hui.

La seconde priorité est de réaliser une vraie mixité et de continuer à construire, mais dans cet ordre de priorité là.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Merci Madame la Présidente pour mon inscription validée.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, j'interviens sur le tard dans ce débat qui avait commencé par une interpellation classique, comme l'a dit M. Lemaire, au secrétaire d'État, pour lui demander où en était l'application des points repris dans l'accord de majorité.

J'interviens parce qu'il y a quelque chose d'exaspérant dans ces exposés « à la Zola », dans lesquels les intervenants, les intervenantes, les uns après les autres, ne disent pas d'où ils viennent, mais laissent entendre que c'était très dur, et cela est très respectable.

Dire « Vous ne connaissez pas la situation sur le terrain, si vous y descendiez ... », n'est pas correct car tout le monde connaît cette situation. Elle est abondamment citée dans des études, rapportée dans des auditions, discutée ici très récemment, lors d'une table ronde, avec les gens de l'Observatoire de la santé et du social.

Tout le monde connaît à quel point la situation du logement pour, notamment, les personnes dont les revenus sont les plus faibles, est devenue préoccupante, voire dramatique.

Comme le disait spontanément mon chef de groupe, ce sont les actes et les décisions que nous attendons maintenant, ainsi que les budgets.

Malheureusement, depuis des années, on ne peut que constater que ce n'est à la hauteur d'aucun des exposés, d'aucun des discours que les différents représentants de la majorité, les représentants des différents partis viennent faire ici.

Cela dit, Monsieur De Wolf, puisque j'interviens après vous, il y avait dans votre discours des choses que l'on entend généralement, particulièrement de la part de représentants de votre famille politique, qui sont remplies de contradictions.

Comment pouvez-vous considérer qu'il faille fonctionner dans la contractualisation, qu'il faille éviter la concentration des gens qui ont le plus de points, et en même temps refuser la dissémination des nouveaux logements sociaux dans la ville, par petites unités et non par grands ensembles.

Là, il y a quelque chose de manifestement contradictoire ...

**M. Vincent De Wolf.** — Là-dessus, je vous réponds tout de suite : nous sommes tout à fait pour la dissémination de petits bâtiments.

**M. Alain Daems.** — Vous avez commencé votre intervention en disant le contraire ! Vous disiez que vous n'y étiez pas favorable !

Vous avez donc raté une partie de l'intervention de M. Lemaire, qui parlait d'une dizaine d'hectares à Woluwé qui pourraient servir à créer des logements sociaux et pour lesquels on attend, de la part des collègues de votre parti, des actes, et pas seulement des descriptions « à la Zola ». Il en est de même concernant l'augmentation des plafonds pour entrer dans un logement social.

Vous savez, nous savons, sans aller sur le terrain, que déjà 50 % de la population bruxelloise peut entrer dans ces plafonds de logements sociaux. Par ailleurs, des possibilités de dérogations existent, qui sont fixées dans l'accord de majorité à 40 %.

Il y a déjà toute une possibilité pour des gens qui ont un certain revenu, d'entrer dans les logements sociaux, s'il y en avait !

Une femme de ménage mariée avec un ouvrier, n'y rentre pas !

Vous savez que des milliers et des milliers de personnes ont moins de revenus. Où iraient-elles ? Ceux qui sont au CPAS et les chômeurs, ne peuvent pas être concentrés. Mais où voulez-vous les mettre ?

**M. Vincent De Wolf.** — On ne peut pas accueillir tout le monde !

Respectez ceux qui sont dans les logements sociaux !

Mais pour éviter d'en faire des ghettos de misère, il y faut un minimum de mixité.

**M. Michel Lemaire.** — Parce qu'avec 10 % de gens qui ont des revenus plus élevés, les 90 % restants seront plus malins !

**M. Alain Daems.** — Le problème n'est pas l'addition de misère mais bien la misère grandissante.

Là, c'est plutôt sur la manière d'augmenter le revenu de ces personnes que l'on voudrait vous entendre, plutôt que sur l'endroit où il vaut mieux les concentrer, un peu plus ou un peu moins, et augmenter les plafonds du logement social.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Hutchinson, secrétaire d'État.

*(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)*

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais commencer ma réponse par apporter une précision : je ne suis pas le ministre du Logement social, Madame Lemesre, mais le ministre du Logement. Comme je suis interpellé à ce sujet, je limiterai aujourd'hui ma réponse au secteur du logement social.

Ces interpellations seront donc pour moi l'occasion de vous faire un bref bilan de la politique dans le domaine du logement social, que le gouvernement a conduit au cours de ces trois dernières années.

Ainsi que cela a été rappelé à de nombreuses reprises, et dans de nombreux rapports, et encore à l'occasion de la récente déclaration gouvernementale, la situation du logement à Bruxelles est plus que problématique, elle est dramatique.

L'accord de majorité réservait effectivement une part importante à cette question, et particulièrement au logement social.

Je crois aujourd'hui que les perspectives de l'accord de majorité étaient insuffisantes au regard des problèmes de logement que l'on connaît à Bruxelles.

C'est pour cela que le PRD a remplacé cette politique en perspective, et que le gouvernement débat aujourd'hui de propositions destinées à rencontrer les objectifs de la priorité 3 du PRD.

Ces propositions feront, j'en suis convaincu, l'objet d'autres débats dans cette assemblée.

Revenons-en aux engagements de 1999. L'action politique menée jusqu'ici par le gouvernement en vue de mettre en œuvre l'accord de majorité a été volontariste et les réalisations ont été nombreuses. Pour répondre aux différents interpellants, notamment à Mme Saïdi, j'en passerai en revue quelques-unes.

Tout d'abord, et c'est à mes yeux une priorité, ramener le social dans le logement social. Non, les sociétés de logement social ne sont pas des sociétés immobilières, comme cela m'a été dit en début de législature par un certain nombre de responsables de ces sociétés. Oui, le logement social a une mission et une vocation sociales; j'ai voulu mettre l'accent sur ce point.

J'ai ainsi pris l'initiative, au travers d'une circulaire, de régler les expulsions des logements gérés par les sociétés immobilières de service public. Tout d'abord, depuis l'adoption de cette circulaire, les SISP ne peuvent plus poursuivre une procédure d'expulsion sans avoir exploré la voie de la médiation préalable. Ensuite, les exécutions des décisions d'expulsion ne peuvent se réaliser pendant la période hivernale.

Afin d'offrir un accompagnement social aux habitants des logements sociaux qui le souhaitent, un service social régional (service d'accompagnement social des locataires sociaux) a été mis sur pied fin de l'année 2001. Ce service met à disposition des SISP quelque 34 travailleurs sociaux qui ont pour mission de gérer les problèmes individuels des locataires. Leur rôle n'est certainement pas, comme je l'ai encore entendu récemment, de procéder à de la récupération de créances et d'impayés dans les loyer, mais d'aider les locataires, les familles qui vivent des situations complexes, le but étant précisément de prévenir des situations de détresse ou de surendettement absolu; j'y reviendrai plus loin. Nous avons également initié 14 projets de cohésion sociale dans les cités de logements sociaux.

Nous avons introduit la possibilité pour les candidats locataires de refuser un logement insalubre ou un logement dont le loyer et les charges dépassent leurs moyens financiers, sans qu'ils ne soient radiés des listes d'attente ou portés en queue de celles-ci.

On en a beaucoup parlé dans cette enceinte lors de la table ronde consécutive au 8<sup>e</sup> rapport de l'Observatoire sur la Pauvreté, où quelques-uns d'entre vous étaient présents, et notamment M. Cornelissen, nous avons favorisé l'ouverture des logements sociaux aux personnes en procédure de régularisation et par la valorisation de la présence sur le territoire des demandeurs d'asile pour le calcul de l'ancienneté de l'inscription lorsqu'un statut définitif leur est accordé.

L'accord de gouvernement prévoit également l'évaluation du système de la contractualisation de nouvelles attributions. Je me permettrai de relever que ce mécanisme fonctionne là où il est utilisé, principalement dans les sociétés situées sur le territoire de la ville de Bruxelles. Il faut toutefois être conscient que le secteur et les autres CPAS ne semblent pas vouloir utiliser correctement cette possibilité de contractualisation.

Conformément à l'accord de gouvernement, nous avons décidé la limitation des dérogations pour circonstances graves et exceptionnelles dans le logement social à 40 % des attributions.

Afin de faciliter la démarche des candidats-locataires, comme l'a souligné M. Alain Bultot, le gouvernement a mis en place un système d'inscription multiple dans le logement social.

A ce moment de cette année, il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives. Je vous rappelle que la vraie échéance

pour les premières statistiques est la fin de l'année, c'est-à-dire lorsque tous les renouvellements d'inscription seront clôturés.

A moins de trois mois de la fin de l'année, les chiffres en notre possession — je ne parle que de l'aspect quantitatif car vous savez que cette inscription multiple nous permettra aussi, sur le plan qualitatif, de mieux connaître les demandeurs de logement social, leur âge, leurs revenus et leur situation sociale, familiale — nous permettent de dire que nous atterrirons aux alentours de la fourchette des 15 à 20.000 candidats locataires, qui avait été annoncée dans la déclaration gouvernementale du 4 octobre 2002.

L'importance en nombre de cette liste d'attente de candidats-locataires qui sont dans les conditions d'accès au logement social appelle une réponse urgente et adéquate. En effet, cela montre clairement le besoin criant de logements sociaux dans notre région.

Statistiquement, des chiffres en notre possession, on peut dire qu'en moyenne, les demandeurs s'inscrivent dans huit sociétés.

L'analyse de la demande en ce qui concerne le revenu des candidats montre que plus de 80 % des ménages perçoivent moins de 12.500 € net imposable par an. Cela fait moins de 500.000 anciens francs belge. Il est clair que le défi actuel du logement social est de pouvoir répondre complètement à la demande de personnes le plus souvent en situation précaire. L'urgence de cette situation a d'ailleurs été relevée lors de la présentation du récent rapport sur la pauvreté pour des politiques renforcées à l'égard des plus démunis.

Quant à la poursuite du processus de simplification administrative, je tiens à dire, pour répondre à M. Alain Bultot, qu'en plus des simplifications consacrées à l'occasion de l'inscription multiple, simplifications au bénéfice des candidats locataires et des sociétés, car cela représente moins de travail que de devoir ouvrir des dossiers nouveaux pour chaque société, nous poursuivrons ce processus de simplification. Je crois, comme vous, qu'il ressort du principe d'une bonne et saine administration de ne pas demander sans cesse aux bénéficiaires d'un service public, en l'occurrence les locataires sociaux, des renseignements d'ordre administratif, que l'on pourrait éviter grâce à des connexions plus fines et des échanges d'informations plus efficaces entre les différentes administrations intervenantes, cela dans le respect strict de la vie privée.

Un cadastre technique des 38.000 logements sociaux a été établi, ce que peu pensaient possible il y a trois ans. Sur la base de ce cadastre, l'amplification des moyens destinés aux investissements a été décidée y compris via l'accord de coopération « État fédéral/Région de Bruxelles-Capitale ».

Bien entendu dans une mesure insuffisante, nous avons consacré dans le quadriennal qui est en cours, si je puis dire, des moyens qui n'atteignent que la moitié des moyens nécessaires pour remettre l'ensemble de ce parc à niveau. Il y a encore du chemin à faire mais, en tout cas, les moyens d'investissement ont été amplifiés.

Le gouvernement vient d'approuver le 10 octobre 2002 le plan quadriennal d'investissement. Ce sont environ 17.000 logements sociaux sur les 38.000 du parc actuel qui seront rénovés grâce aux 200 millions d'euros que nous avons libérés en faveur du logement social à Bruxelles.

Un innovation de ce plan est l'octroi de subsides de 25 % du montant des investissements en faveur des SISP avec pour conséquence positive pour les locataires qu'une répercussion sur les loyers est réduite par cette intervention de 25 % en subsides.

*(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

*(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)*

Cet investissement, s'il n'est pas suffisant pour répondre à toutes les demandes et pour garantir partout un niveau de confort moyen, permet toutefois de supprimer l'insalubrité des logements sociaux et de mettre ceux-ci en conformité avec les futures normes du Code du Logement.

Notons aussi l'établissement — ce ne fut pas simple — de nouveaux contrats de gestion entre, d'une part la région et la SLRB et, d'autre part, entre la SLRB et nos 33 sociétés afin de garantir les performances internes des SISP en matière de gestion locative, de gestion sociale, de gestion immobilière et de gestion administrative et financière. Dans cette perspective, le gouvernement garantit la couverture du déficit social des SISP à concurrence de 75 %. Le contrat de gestion avec la SLRB fixe également des échéances pour la révision des modes de calcul des loyers et des charges, comme cela était prévu dans l'accord du gouvernement.

Dans ces mêmes contrats de gestion, il est prévu d'améliorer et d'accroître l'offre de logements également en fonction des besoins des grandes familles et des personnes handicapées.

Actuellement, 32 sociétés sur les 33 se sont portées candidates à la signature d'un contrat de gestion avec la SLRB. Hier, le Conseil d'administration de la SLRB a accepté ces candidatures.

Comme prévu dans l'accord du gouvernement, nous avons veillé au développement des politiques de mixité sociale dans le logement social, notamment par l'établissement d'un moratoire sur la construction de grands ensembles et par le développement d'une politique d'achat/rénovation ou de construction de petites entités dispersées dans l'espace urbain.

Ce que j'entends par mixité sociale. Je suis un pragmatique et je sais que demain nous n'allons pas vider les cités sociales, en changer la population. A l'avenir et dès à présent, les projets de construction que nous accepterons au niveau de la SLRB, ne comporteront plus de grandes tours, de grands ensembles. Le nouveau logement social se fera via l'achat et la rénovation de maisons dispersées dans tous les quartiers de notre région ou via la construction de petits immeubles, sur divers terrains libres à gauche et à droite.

**M. Michel Lemaire.** — Cela fait des années qu'on le dit.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Il y a des années qu'on le dit mais maintenant on le fait.

Monsieur De Wolf, je voulais vous dire que les contrats que vous faites sont exacts; nous avons eu l'occasion d'en parler en visitant les logements à Etterbeek et la situation est la même dans la plupart des logements. Evidemment, il n'est pas possible de laisser des familles entières vivre entassées les unes sur les autres dans des conditions de précarité que nous connaissons. Evidemment, cette mixité sociale doit trouver une solution mais je ne suis pas convaincu que la proposition que vous faites soit la meilleure. Si je n'ai pas fondamentalement d'opposition à cela, je me pose cependant les questions qui vous ont été posées par d'autres intervenants : que va-t-on faire des plus pauvres auxquels nous avons une réponse à apporter si nous introduisons dans le logement des gens qui ont des revenus, même si ce sont de faibles revenus ? Alors que pour l'instant, dans le logement social il n'y a pratiquement plus d'habitants qui ont des revenus.

Je suis d'accord avec votre proposition mais alors il faut que nous trouvions des moyens beaucoup plus conséquents pour développer par ailleurs des initiatives qui permettraient de répondre à cette demande de logements sociaux. La conséquence immédiate d'une proposition telle que celle que vous faites est qu'au lieu de 15 à 20 mille familles demandeuses d'un logement social on se retrouvera avec 100 mille familles demandeuses, et on aura encore plus de difficultés. Je vous rappelle qu'à Bruxelles, selon l'Institut national des Statistiques, selon le rapport sur la pauvreté, ce ne sont pas des chiffres que j'ai inventés, 200 mille familles sont aujourd'hui dans les conditions actuelles d'accès au logement social, c'est énorme. J'y reviendrai quand je parlerai de l'allocation-loyer et je répondrai à M. Lemaire.

Les habitants qui sont dans ces grands ensembles méritent une attention particulière qui vise à reconstituer, à reconstruire une sorte de convivialité, un tissu social normal. Il faut faire vivre ensemble des vieux et des jeunes, des vieux belges et de nouveaux belges, des cultures différentes, une population déjà précarisée; il faut lui réapprendre à vivre et à poser des gestes positifs. C'est ce que nous faisons au travers des 14 projets de cohésion sociale qui sont en place depuis près de trois ans, projets dont je souhaiterais augmenter le nombre et améliorer le financement. Cela fait partie des propositions qui sont sur la table actuellement en matière d'élaboration de notre budget régional. Nous aurons donc l'occasion de réexaminer cela lors de la présentation de ce budget. En tout état de cause le Ministre-Président s'est exprimé clairement à cette tribune mardi dernier en annonçant que le logement était une des priorités du gouvernement. Je crois d'ailleurs qu'il l'a confirmé aujourd'hui en réponse à l'interpellation de M. Cerexhe, dans le cadre du PRD.

Même s'il ne s'agit pas ici de logements sociaux *sensu stricto*, je tiens à relever que nous avons pris des initiatives en accord et en collaboration avec le Fonds du Logement. Nous avons revu à la hausse les moyens budgétaires et les conditions d'accès du Fonds du Logement. De même, nous avons doublé les moyens budgétaires attribués aux agences immobilières sociales et modifié très sensiblement la réglementation qui gouverne ces agences immobilières sociales. Nous leur avons confié des missions dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les primes à la rénovation. Il y a là un élan nouveau qui se fait déjà jour.

Le Conseil consultatif du logement s'est installé en juillet 2002 et depuis il travaille puisqu'il vient d'examiner le code du logement.

Enfin, je me félicite de l'état d'avancement d'un projet qui ne faisait pas partie de l'accord de majorité, mais auquel je tenais beaucoup. Le gouvernement a approuvé, en première lecture, la première partie du Code du Logement, instaurant des dispositifs nouveaux, à Bruxelles, notamment afin de lutter contre l'insalubrité et contre l'abandon d'immeubles. Demain, le gouvernement examinera ce texte revenu du Conseil consultatif en vue de son adoption en seconde lecture.

Ce Parlement a voté une ordonnance relative à la création des conseils consultatifs des locataires.

Très prochainement, je déposerai sur la table du Conseil des ministres un arrêté du gouvernement d'application en vue de l'installation et de l'organisation des élections de ces conseils au mois de mai.

**M. Alain Daems.** — J'aimerais vous poser une question de précision. Vous avez parlé d'examen en seconde lecture du projet de Code du Logement après qu'il soit revenu du Conseil d'État ou du Conseil consultatif ? Et il y a déjà une deuxième lecture ?

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Il s'agit du Conseil consultatif. Il y a une première lecture du gouvernement qui envoie au Conseil consultatif; le texte revient en deuxième lecture et part au Conseil d'État. Il reviendra au gouvernement pour une troisième lecture et puis il vous sera alors soumis.

Certains voudraient que j'aille aussi au Conseil économique et social ce qui ferait une quatrième lecture, mais je trouve que c'est une mesure dilatoire.

**Mme la Présidente.** — Le Conseil d'État n'accepte d'examiner un dossier que lorsque toutes les pièces et les avis nécessaires sont joints au dossier, ce qui explique le retard.

**M. Yaron Pesztat.** — Madame la Présidente, M. Hutchinson vient de dire une chose qui est différente de celle qu'il a annoncée précédemment, à savoir qu'il enverrait le texte du Code du Logement au Conseil d'État et à la commission du Logement en même temps.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Je n'en suis pas encore au Conseil d'État. Je sors du Conseil consultatif du Logement.

**M. Yaron Pesztat.** — Vous venez de refaire le timing et vous avez dit « deuxième lecture du gouvernement, après l'avis du Conseil consultatif, ensuite renvoi au Conseil d'État, ensuite avis au Parlement ». Or, vous vous étiez précédemment engagé à le soumettre en même temps à l'avis du Parlement.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Je le ferai mais cela, c'est en marge des obligations réglementaires.

**M. Yaron Pesztat.** — Oui, mais je tenais à m'assurer que vous n'aviez pas changé d'avis.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Je n'ai pas changé d'avis, nous

aurons l'occasion de nous pencher sur ce texte qui, bien entendu, ne sera pas un texte finalisé, avant l'avis du Conseil d'Etat. Nous pourrions en débattre de manière à faire avancer les choses. J'y suis tout à fait disposé.

Toutes ces mesures essentielles seront néanmoins encore largement insuffisantes, en tout cas à ce stade, pour répondre aux problèmes aigus du logement à Bruxelles.

En raison de la crise qu'il traverse, le logement est devenu une des priorités de ce gouvernement. C'est, je le sais, aussi cette préoccupation prioritaire que le Ministre-Président a relayée mardi dernier.

**M. Michel Lemaire.** — Cela ne veut rien dire ! Il a dit tellement de choses différentes ... Croyez-vous que c'est une information sérieuse pour nous ? ce n'est pas un critère.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Vous croyez peut-être que tout ce que vous nous dites est sérieux, Monsieur Lemaire ?

**M. Michel Lemaire.** — Oui. Je vous mets au défi de prouver ce que vous dites.

Le défi, ce sera demain, place de la Monnaie, à l'occasion de la manifestation pour le droit au logement. Nous verrons qui y sera.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Si rien n'est fait, la situation du logement à Bruxelles, qui est considérée comme une, voire la première cause de pauvreté, ruinera tous les efforts qui sont faits pour prévenir la violence, accompagner les problèmes sociaux, assister les élèves dans leurs problèmes scolaires ...

Ce qui a été fait jusqu'ici doit donc s'intégrer dans une perspective encore plus ambitieuse et plus cohérente.

Le PRD vise explicitement l'augmentation du parc locatif à vocation sociale. Il se fixe comme objectif prioritaire une augmentation de ce parc qu'il qualifie de significative en précisant que cette augmentation doit être atteinte au cours des six prochaines années. Cette augmentation devra être répartie équitablement entre les 19 communes, et cela en fonction des besoins de la population, et notamment, du déficit de grands logements et des situations locales.

Il est également prévu dans le PRD que le développement du parc locatif puisse être réalisé par des investissements d'origines privées et publiques.

Le contrat de gestion conclu avec la SLRB pour 2002-2005 garantit un montant minimum de 200 millions d'euros, qui est affecté au logement social. Etant donné que ces moyens sont toutefois insuffisants, compte tenu des besoins, il est précisé dans le PRD que ces moyens devront être augmentés, éventuellement via l'exploration de pistes de financement nouvelles. Ces pistes de financement nouvelles sont actuellement à l'étude au sein du gouvernement. Il m'est donc difficile, et cela me paraît délicat, de vous donner aujourd'hui un commencement de réponse plus précise.

Toutefois, Monsieur Cornelissen, par rapport à des déclarations que j'ai faites et qui ne sont pas reprises telles quelles dans le plan de logement déposé sur la table du gouvernement qui sera examiné, à partir de demain, j'ai parlé, dans le cadre des ressources nouvelles mentionnées dans le PRD d'un certain nombre de pistes, dont une taxe de séjour sur les hôtels notamment.

Je ne songeais pas à une taxe sur les nuits d'hôtel comme le font certaines communes, mais à une taxe de séjour sur les hôtels, qui nous rapporterait, bon an mal an, quelques centaines de millions de francs. D'autres pistes figurent encore dans ce plan et la porte est ouverte. En effet, je crois qu'il nous serait impossible de trouver toutes les ressources nécessaires au sein de notre budget. J'espère pouvoir obtenir des moyens significativement accrus pour le logement, lors de la négociation budgétaire de cette année mais je sais que nous ne trouverons pas les moyens dans le budget actuel pour développer des politiques offensives et volontaristes en matière de logement.

**M. Alain Daems.** — Sinon, il y aura des amendements. On ne pourra pas se prononcer comme cela.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Il y a aussi les taxes sur les bureaux, les charges d'urbanisme, etc. Tout est sur la table.

En ce qui me concerne, je songe à un mécanisme qui nous permettrait de financer un emprunt relativement important pour mettre sur le marché immobilier quelque milliers de logements nouveaux ou rénovés dans les quatre/cinq ans, de manière à répondre à la demande et à peser économiquement sur la situation du marché immobilier qui, à Bruxelles, est en train de s'envoler.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Vous devez être conscient, Monsieur Hutchinson, que même avec les moyens financiers, il vous faut aussi toute une infrastructure. J'ai vécu cela à la société du logement de la Région bruxelloise où je sais que pour pouvoir terminer les programmes à temps, le personnel de la SLRB devait parfois travailler la nuit pour rattraper les retards pris par les dossiers, tout au long de leur parcours. Il suffisait tout simplement d'une adjudication ratée. Donc, vos procédures doivent aussi être étudiées dans votre timing.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Tout à fait. Je voudrais aussi préciser que je n'ai jamais parlé à cet égard de logements exclusivement sociaux. Dans mon esprit, il s'agit de logements sociaux, bien entendu, et aussi de logements pour les revenus que M. De Wolf visait dans le cadre de ces opérations de mixité.

J'ai voulu renforcer la coordination des différentes interventions régionales en matière de logement. J'ai donc proposé au gouvernement d'adopter une approche globale et coordonnée face à tout ce qui se passe en matière de logement. J'ai demandé au premier ministre l'installation d'une conférence interministérielle du logement, car le ministre du logement n'a évidemment pas tous les leviers nécessaires à sa disposition pour pouvoir activer un certain nombre de choses. J'estime qu'il importe de mieux coordonner nos actions, raison pour laquelle j'ai déposé ce plan pour l'avenir du logement à Bruxelles dont nous reparlerons certainement dans les jours et les mois à venir.

Dans ce plan, Monsieur Lemaire, aurait pu figurer l'allocation-loyer dont vous parlez. Je n'ai pas de problème de principe par rapport à cette idée. Je crois effectivement que nous ne sommes pas obligés de tout investir dans la brique. Nous pourrions imaginer des interventions de ce type et je pense qu'elles pourraient être efficaces.

Cependant, je redoute deux inconvénients. Tout d'abord, premier inconvénient, nous dénombons à Bruxelles deux cent mille familles dans les conditions du logement social. Comment financer une allocation-loyer qui serait bien entendu ouverte à ces familles, à tout le moins à celles qui ne disposent pas d'un logement social ? Cela coûterait très, très cher. Ensuite, deuxième inconvénient, l'octroi d'une prime « loyer » aux familles sans qu'il y ait une intervention sur les loyers, sans prévoir de dispositif pour éviter que l'allocation que nous paierions aux locataires aboutisse dans la poche des propriétaires, serait un pari très risqué.

**M. Michel Lemaire.** — Monsieur Hutchinson, je voudrais que vous cessiez de parler des 200 000 familles : les familles sont très nombreuses mais beaucoup sont propriétaires ...

**Mme la Présidente.** — Monsieur Lemaire, j'ai beaucoup de sympathie pour vous et d'ordinaire, je vous laisse vous exprimer. Mais dans le cas présent, je me demande pourquoi vous n'avez pas interpellé vous-même le secrétaire d'État. Mme Saïdi a été brève mais vous avez monopolisé le débat. Je vous invite à revenir sur ce sujet prochainement, lors des débats qui auront lieu en commission.

**M. Michel Lemaire.** — Madame la Présidente, je reviendrai avec une étude américaine qui démontre que les loyers n'ont pas augmenté.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, j'ai essayé de faire le tour de la question. Je sais qu'il y a des frustrations dans l'Assemblée; j'en ai également. Quoi qu'il en soit, Madame Saïdi, je crois avoir répondu à l'ensemble de vos questions. De toute façon, nous reviendrons inévitablement sur le problème du logement à Bruxelles, que ce soit en commission ou en séance plénière. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour une réplique.

**Mme Fatiha Saïdi.** — Madame la Présidente, je voudrais formuler quelques réflexions et demander une précision à M. Hutchinson.

D'abord, Monsieur Lemaire, nous avons souhaité ouvrir le débat sur le logement social non pas pour vous doubler ni pour faire de

la surenchère quant à la détresse sociale que nous connaissions tous bien avant juin 1999.

M. Hutchinson a évoqué des chiffres alarmants face à de véritables cris d'alarme de la part des habitants et de diverses associations. Nous en entendrons certainement encore demain à l'occasion de la Journée nationale pour le refus de la misère.

Vous avez également évoqué, Monsieur Hutchinson, la rénovation de 17 000 logements sociaux par un accord de coopération avec le fédéral, de 200 millions, si j'ai bien compris. Cela a-t-il un rapport avec la sécurisation des abords des logements sociaux ?

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — J'ai effectivement fait référence à un accord de coopération. Il est question de 17 000 logements pour un montant de 200 millions d'euros, auxquels il faut ajouter non pas la sécurisation mais le réaménagement des abords des logements sociaux. Il ne s'agit pas d'imiter Londres en posant des barrières et des barbelés pour isoler les cités, mais d'améliorer et d'embellir les espaces publics situés autour des logements sociaux. Actuellement, quatre ou 500 millions sont prévus dans le cadre de l'accord de coopération afin de nous permettre de procéder à ces travaux.

**Mme Fatiha Saïdi.** — Les constats sont faits et nous connaissons les chiffres. Nous voudrions également savoir à quel point le gouvernement est sensible à ces questions et comment il compte mettre en œuvre une politique volontariste en la matière. En effet, comme vous l'avez signalé, Monsieur le Secrétaire d'État, les moyens sont encore largement insuffisants aujourd'hui. Ce débat n'est pas clos et comme le soulignait mon chef de groupe, c'est aussi sur vos actes que nous vous jugerons. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors des discussions budgétaires et lors de la prochaine évaluation.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière demain.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping morgen.

— La séance plénière est levée à 18 h 10.

De plenaire vergadering wordt om 18.10 uur gesloten.